

SPECIAL

**Compte rendu du
Comité Technique Local du 16 octobre 2013**

Le Comité technique local (CTL) de l'Essonne était convoqué le 16 octobre (2^{ème} convocation le 29 octobre) sur un ordre du jour comprenant plusieurs réorganisations de services.

Quelques jours précédant le CTL nous avons demandé à la directrice, par un message signé des quatre secrétaires de section ayant des représentants au comité technique de retirer de l'ordre du jour les points portant sur les réorganisations de services afin qu'ils soient examinés au préalable par un CHSCT (comité hygiène et sécurité - conditions de travail) pour être présentés de nouveau lors d'un CTL ultérieur.

Les réorganisations de service programmées par la direction entraînent pour les collègues concernés par ces réorganisations des modifications importantes de leurs conditions de travail. Cette démarche nous semble logique, et justifie la demande intersyndicale effectuée, dès lors que les CHS sont devenus aussi compétents dans le domaine des conditions de travail.

Des textes, récents, permettent aux Directions de proposer l'examen des réorganisations de services au préalable par un CHSCT pour toute réorganisation qui a, « pour un nombre significatif d'agents, des impacts notables sur la santé, l'hygiène et la sécurité, du fait notamment de l'aménagement des postes de travail, de la charge de travail ou de l'aménagement du temps de travail ».

La direction nous ayant fait savoir, la veille, que lorsque sur une réorganisation d'un service, l'avis du CTL et du CHSCT est requis, « l'administration détermine l'ordre et les délais dans lesquels elle convoque ces deux instances », nous avons contesté le choix fait par la directrice de faire passer le CTL avant le CHSCT, et demandé qu'à l'avenir le CHSCT puisse se prononcer avant le CTL (position qui est partagée en intersyndicale).

Si cette proposition n'a pas été exclue par la directrice, elle nous a indiqué qu'elle se positionnerait suivant les discussions des groupes de travail nationaux et la position qui sera retenue par la DG.

Nous reformulerons à l'avenir notre demande de la saisine préalable du CHSCT.

Sur les points à l'ordre du jour.

1/ Mise en place du SIP de Juvisy Sud Ouest au 1er janvier 2014

Ce point est soumis pour avis, donnant lieu au vote des représentants des personnels.

La mise en place du SIP de Juvisy Sud Ouest, au 1er janvier 2014, va se traduire par le transfert de 5 agents de la trésorerie de Savigny au SIP non comptable actuel (1A, 2B, 2C).

Nous avons soulevé la problématique des collègues concernés par la réorganisation et qui ne souhaiteraient pas suivre la mission sur le SIP.

Réponse de la direction :

Les agents en charge de la mission du recouvrement doivent suivre la mission sur le SIP. Mais nous n'avons aucun intérêt à forcer un agent. Les postes transférés feront l'examen en CAP locale et seront ouverts aux agents des postes comptables de Savigny et de Juvisy. Les agents suivant la mission pourraient bénéficier de la prime de restructuration.

L'ÉTINCELLE



Novembre 2013

Journal de la section de l'Essonne de la CGT Finances Publiques.

Nous ne souhaitons pas que des agents soient obligés de suivre la mission contre leur gré ! Nous le rappèlerons lors des CAP locales.

Par ailleurs, la mise en place de deux SIP comptables va entraîner un remodelage complet de l'accueil. Juvisy devenant « un grand site », un protocole devra être rédigé pour mettre en place une organisation de l'accueil généraliste sur Juvisy Sud ce qui nécessitera de revoir la banque d'accueil. La caisse de Juvisy Nord sera recentrée sur la mission caisse du site avec un accueil réduit.

Nous avons souligné la nécessité d'avoir un accueil généraliste avec des agents issus de la filière fiscale et de la filière gestion publique.

Par ailleurs, nous avons indiqué que l'organisation de l'accueil généraliste devait être mis en place pour la prochaine « campagne IR », pour que les contribuables puissent s'y retrouver. Nous avons toutefois soulevé qu'aucune décision hâtive ne devait être prise, et la réflexion devait se faire avec les agents. La concentration de l'accueil sur Juvisy Sud dans un hall de petite dimension nécessite une réflexion pour éviter une file d'attente de plusieurs dizaines de mètres à l'extérieur...

Sur le vote : les élus CGT Finances Publiques ont voté contre, la mise en place des SIP n'étant qu'une réforme de plus pour procéder à de nouvelles suppressions d'emplois.

Les 10 représentants des personnels ayant voté contre, un second CTL doit être convoqué sur ce point.

2/ Transfert du recouvrement de l'impôt des communes d'Épinay sur Orge et de Villiers sur Orge de la trésorerie de Savigny sur Orge vers le SIP de Massy Sud.

Ce point est soumis pour avis, donnant lieu au vote des représentants des personnels.

Ce point à l'ordre du jour découle de la mise en place du SIP comptable de Juvisy Sud-Ouest. Le recouvrement de ces deux communes, assuré par la trésorerie de Savigny, sera transféré pour partie au SIP de Massy Sud au 1^{er} janvier 2014.

Nous avons signalé que si la situation du SIP de Massy Sud ne paraît pas catastrophique « sur le papier », au regard des emplois théoriques implantés, les difficultés des collègues en charge du recouvrement sont bien réelles, la tension est quotidienne, la course est perpétuelle, la saturation téléphonique est bien là avec des contribuables agressifs, des difficultés à assurer en continu certaines missions qui nécessitent une concentration importante (comme la tenue de la comptabilité alors que les appels téléphoniques sont

incessants), des déplacements fréquents pour tenir la comptabilité de la caisse....

La situation du SIP peut se compliquer d'autant que dans les documents transmis avant le CTL, il n'est pas prévu de transfert d'emplois sur le recouvrement de Massy Sud.

Nous avons soulevé la question d'intervertir les deux SIP (entre Nord et Sud) sur le site, ce qui pourrait faciliter le quotidien de nombreux agents du SIP de Massy Sud (en terme de déplacements, de sécurité).

Réponse de la direction :

Le transfert de ces deux communes représente 7.462 articles IR et 5.902 article TH, ce qui représente 1 emploi. Compte tenu du seul transfert du recouvrement (le RAR des deux communes revenant au SIP de Juvisy Sud), aucun emploi n'est transféré sur Massy Sud, la situation de l'emploi devant être examinée au 1^{er} septembre 2014 lorsque la charge de travail supplémentaire sera la plus importante.

En attendant, le recouvrement des tiers sera fait sans emploi supplémentaire !

Sur l'inversion entre les deux SIP, la solution est coûteuse.... Et quant à la liaison de l'alarme entre l'accueil et les responsables de Massy Sud, la situation doit être examinée de la pose de deux alarmes.

Sur le vote : les élus CGT Finances Publiques ont voté contre, la mise en place des SIP n'étant qu'une réforme de plus pour procéder à de nouvelles suppressions d'emplois.

Les 10 représentants des personnels ayant voté contre, un second CTL doit être convoqué sur ce point.

3/ Spécialisation et renforcement en SPL de la trésorerie de Savigny sur Orge.

Ce point est soumis pour avis, donnant lieu au vote des représentants des personnels.

Compte tenu du départ du recouvrement sur le SIP de Juvisy Sud, il resterait quatre agents sur la trésorerie de Savigny (service public local). Le poste de Savigny serait renforcé par les collègues du SPL et secteur hospitalier de la trésorerie de Juvisy qui fermera au 1^{er} janvier 2014 (aucune solution de relocalisation sur Juvisy n'ayant été trouvée).

Nous avons souligné que la fermeture du poste de Juvisy est un non sens social. Son implantation constitue un service public de proximité qui répond aux besoins des contribuables, les liaisons fréquentes avec l'hôpital de Juvisy et les liens avec les ordonnateurs justifient son implantation.

Nous avons par ailleurs indiqué qu'il relevait de la responsabilité de la DGFIP de maintenir un service de proximité et donc de trouver de nouveaux locaux sur Juvisy.

Nous avons aussi soulevé de nombreuses préoccupations des collègues du poste de Juvisy sur les modalités et la date de déménagement, sur leurs affectations (quel priorité pour changer de poste comptable au 1^{er} septembre) et sollicité, pour que le déménagement se passe dans de bonnes conditions et que l'information des usagers soit complète, un report du départ de la trésorerie de Juvisy pour Savigny.

Réponse de la direction :

L'éloignement pour les contribuables et les ordonnateurs n'est pas très important ! Quelques kilomètres !!!

Mais alors, pourquoi avoir ouvert une trésorerie sur Juvisy sinon pour répondre à des besoins sociaux ?

Il est probable que la gestion de l'hôpital ne reste pas sur la Trésorerie de Juvisy et dans ce cas le poste de Juvisy aurait une taille critique.

Sur le déménagement, s'il n'y a pas de calendrier encore arrêté, le SPL de Juvisy doit s'implanter après le départ du recouvrement de Savigny pour le SIP et au 1^{er} janvier pour des raisons techniques. Le déménagement sera assuré par un déménageur.

Sur les mutations, une CAPL sera convoquée (novembre 2013) pour les affectations sur Savigny et Juvisy. Les collègues de Savigny et Juvisy, concernés par les réorganisations, pourront postuler pour le SPL de Savigny ou le recouvrement du SIP (les collègues auront la priorité sur la mission mais pourront postuler pour l'autre mission). Pour les agents de ces postes souhaitant muter pour le 1^{er} septembre 2014, ils auront une priorité pour changer de poste à l'intérieur d'une même RAN (résidence d'affectation nationale) examiné en CAPL ou déposeront une mutation nationale (en décembre 2013) pour changer de RAN et la direction « appuiera » pour qu'il soit satisfait aux demandes (qui ne sont pas actuellement prioritaires au titre de la réorganisation au niveau national).

Enfin, les réorganisations sur Juvisy et Savigny sont éligibles à la prime de restructuration de service, à la condition de rester un an sur le poste transféré.

Sur le vote : les élus CGT Finances Publiques ont voté contre. Le regroupement en spécialisation des trésoreries, opération conforme aux orientations de la démarche stratégique, et la fermeture d'un poste comptable, c'est la réduction programmée du maillage territorial que l'on avait dénoncé à la création des SIP !

Les 10 représentants des personnels ayant voté contre, un second CTL doit être convoqué sur ce point.

4/ Modification des horaires d'ouverture au public des trésoreries de La Ferté-Alais et de Longjumeau au 1er janvier 2014

Ce point est soumis pour avis, donnant lieu au vote des représentants des personnels.

Il n'est pour ainsi dire plus un CTL où il n'est pas présenté des modifications des plages d'ouverture au

public de trésoreries ! Et pour cause : la charge de travail grandissant proportionnellement aux suppressions d'emplois, peu à peu les trésoreries sont amenées à réduire les plages d'ouverture au public afin que les agents puissent dégager du temps pour effectuer les autres missions... si l'on ne peut soutenir une telle approche qui réduit le champs de notre mission d'accueil du public, nous sommes aussi conscients que les collègues souhaitent souvent ces aménagements de travail : même si ce gain n'est qu'à très court terme, car la réception sera plus dense sur une plage horaire plus courte...

Nous avons donc décidé, comme pour le précédent CTL sur ce même sujet, de ne pas trancher défavorablement mais de nous abstenir.

5/ Conditions d'installation du futur SIE de Palaiseau

Ce point est présenté pour information des représentants des personnels.

La fusion des SIE ayant été présentée et soumise au vote du CTL du 11 juillet, la direction présentait des plans qui auraient fait l'objet d'une présentation et mise à disposition des personnels afin qu'ils puissent présenter leurs observations...Ca c'est ce qu'on nous dit !

Lors d'une HMI sur le site de Palaiseau, les collègues nous ont fait savoir que les plans n'étaient pas modifiables ! Et oui, la réalité est toute autre !

Nous avons rappelé notre intervention lors du CTL du 11 juillet demandant à ce que les agents concernés soient consultés. D'autant qu'il existe des complémentarités entre des services d'un SIE qui nécessitent des rapprochements entre eux. Or, l'éloignement de l'IFU, de la comptabilité et du recouvrement sur les plans présentés est incompréhensible.

Pour la direction, le projet présenté est prêt mais des emplacements sont encore à finaliser à l'étage, le chef de service qui sera nommé donnera son sentiment sur le sujet (et consultera les agents du SIE)

Il est évident que la direction doit revoir sa copie, après consultation, cette fois, des personnels !

Après discussion, la direction nous a également indiqué :

- qu'une cloison est possible au niveau de la FI (et possibilité de repositionner les bureaux 2 par 2) ;

- que l'espace accueil pourrait être agrandi en prenant un box de réception ;

- que les 3 cadres A (1 Enregistrement et 2 SIE) sont maintenus ;

- que les bases fusionnant au 1er janvier 2014, le déménagement sera effectué par une entreprise,

probablement un samedi ou dans la semaine précédent le 1er janvier compte tenu qu'il y aura moins de personnels sur cette période.

6/- Mise en place du nouveau circuit de gestion des taxes d'aménagement par le service des produits divers de la direction

Ce point est soumis pour avis, donnant lieu au vote des représentants des personnels.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les taxes d'aménagement antérieurement prises en charge par la trésorerie Essonne Amendes sont nouvellement affectées au service des produits divers de la direction. Les dossiers créés antérieurement à cette date restent de la compétence d'Essonne Amendes.

Nous avons interrogé la direction quant aux postes transférés. Les postes transférés sont actuellement vacants, pourvus par des renforts. *La direction nous a indiqué qu'elle allait être vigilante sur cette question de l'emploi pour ce service.*

La situation de l'emploi dans ce service n'étant pas satisfaisante au regard de la mission transférée et des postes vacants (pourvus par des renforts), nous nous sommes prononcés contre ce transfert.

- Questions diverses

Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

La DG ayant redéfini de façon plus précise les secteurs géographiques qui délimitent les ZUS, la direction nous a informé qu'il ne restait plus (à ce jour et sous réserve de nouvelles mises à jour !) que 3 sites éligibles sur le département : La Trésorerie d'Evry Municipale, la DDFIP 128 Champs Elysées et la Trésorerie de Grigny.

Exit les autres sites: les Ulis, Massy place de France et Evry square des champs Elysées : ils ne sont pas du bon côté de la rue !

Nous avons indiqué à la direction que les collègues trouvent profondément injustes que ces délimitations privent les collègues qui reçoivent à longueur d'année des contribuables venant de secteurs difficiles d'un avancement amplement mérité!

Le déménagement de la Brigade de Contrôle

Ce service ayant été contraint de déménager, dans l'urgence (pour travaux) à la BCR, nous avons demandé si la direction prévoyait d'officialiser ce transfert, fut-il provisoire, par un CTL et un CHSCT puisqu'il modifie les conditions de travail de ces collègues (conditions d'emménagement précipitées, installation à la BCR dans le logement d'habitation du gardien, conditions de travail modifiées par les navettes à effectuer avec le tribunal d'Evry entre autres).

La directrice nous indique qu'elle ne prévoit pas que ça passe en CTL ou CHSCT, elle va étudier la question

mais précise que ce déménagement est provisoire, puisqu'à l'issue des travaux, ces collègues devraient réintégrer les locaux d'affectation initiale.

Un bilan amiante à la Paierie Départementale

Une HMI dans ce poste nous a permis de constater que les travaux effectués récemment (redistribution de l'espace de travail à la demande de la préfecture) n'étaient pas tout à fait terminés, et que des questions se posaient quant aux analyses d'air attendues, partie des plafonds présentant des matériaux suspectés de contenir de l'amiante sont "à jour".

La direction nous a indiqué que le relevé que devait effectuer la Préfecture n'était pas lié aux travaux ; que ceux-ci ne présentaient pas de dangerosité en matière d'amiante puisque contenue dans l'enduit, pas de flochage.

La préfecture va faire réaliser des analyses d'air non liées aux travaux. Ce relevé aurait été différé (on ne nous a pas indiqué pour quel motif) mais les résultats devraient être transmis avant la fin de l'année.

Nous restons vigilants et allons soumettre cette question au prochain CHSCT.

Les cantines, vers une gestion unique départementalisée ?

La gestion des cantines étant effectuée par des bénévoles, cette "manne" de bonnes volontés se fait de plus en plus rare car cela impacte leur temps de travail. En CDAS, la proposition avait été faite d'une étude collégiale avec tous les responsables de cantines du département, afin d'étudier la possibilité d'une gestion globale et unique au niveau départemental.

Cette proposition permettrait de répondre d'une part à cette difficulté, et d'autre part aux problèmes de trésorerie de certaines structures, gageant d'un volume plus important de repas et donc d'une tarification plus avantageuse.

Saisis de cette possibilité, des collègues nous ont mis en garde de ne pas perdre un subventionnement pour petites structures qui pourrait disparaître. Le sujet va être étudié. Mme Dumont va se rapprocher de ses collègues lors d'un prochain séminaire afin d'appréhender ce qui se fait dans d'autres départements.

La sécurité à Arpajon

Nous avons demandé que soit mis en place un trappon pour sécuriser le transfert de fonds.

Fin de non recevoir de la directrice ! Mais lorsque notre collègue lui rappelle qu'il s'agit d'une préconisation de l'IHS, l'assurance paraît moindre... Une étude du respect du protocole doit être effectuée... Nous soumettrons cette demande au prochain CHSCT !

Expérimentation RSP

L'expérimentation dans l'Essonne est pour le moment reportée, compte tenu de la multitude d'anomalies constatées sur l'expérimentation actuelle dans l'Eure.